



**BAILLEURS,
TOUT SE FAIT DÉSORMAIS
SUR CAF.FR !**



Bailleurs, votre numéro de téléphone et votre adresse mail doivent être connus de la CAF !

A partir du 17 juillet 2024, vous devrez obligatoirement vous connecter à votre Espace bailleur pour déclarer le montant du loyer de juillet de tous vos locataires bénéficiaires de l'aide au logement.

N'attendez pas ! Vérifiez et mettez à jour si nécessaire vos coordonnées de contact :

👉 En vous connectant à **Mon Compte Partenaire de l'espace Professionnels** du site de la CAF

<https://www.caf.fr/professionnels>

👉 Ou en utilisant **la hotline** à votre disposition uniquement, au **06 90 90 04 74**, les lundi, mardi et jeudi de 14h à 16h.

Vos coordonnées de contact sont indispensables pour suivre vos paiements de la CAF et effectuer vos démarches en ligne de manière autonome.

La Caf, toujours à vos côtés pour vous accompagner dans vos démarches.